



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-215**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S)** : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S)** : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD

=====

**Modification du règlement intérieur du théâtre municipal Jordi Pere Cerdà**

M. André BONET expose :

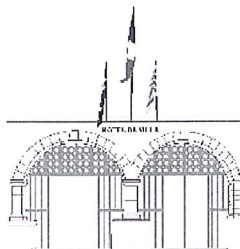
Mes chers collègues,

Par délibération du 18 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du théâtre municipal Jordi Pere Cerdà.

Dans son préambule et l'article 2, il est indiqué que le théâtre municipal peut être mis à disposition des acteurs culturels de la ville et du département, pour l'organisation de manifestations à caractère culturel et artistique, à l'exclusion de toute autre.

La Ville souhaite que les débats d'opinion, expression de la vie démocratique, puissent aussi bénéficier d'un tel lieu, avec l'organisation de rencontres par les syndicats et les partis politiques.

Il est donc nécessaire de modifier le préambule et l'article 2 du règlement intérieur du théâtre municipal afin d'y autoriser l'organisation de rencontres syndicales et politiques, les autres articles restant inchangés.



En conséquence, je vous propose :

- 1) D'approuver la modification du règlement intérieur du théâtre municipal Jordi Pere Cerdà en autorisant son utilisation pour des rencontres organisées par les syndicats et les partis politiques ;
- 2) D'approuver l'annulation et le remplacement du précédent règlement intérieur par un nouveau règlement intérieur prenant en compte cette autorisation, annexé à la présente ;
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

42 POUR

11 CONTRE(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220922-J60826-DE-J-J

Accusé reçu le : - 4 OCT. 2022

Affiché le : - 4 OCT. 2022

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



*[Handwritten signature in blue ink over the official seal]*